



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2023 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section sciences industrielles de l'ingénieur option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Karine LAVERNHE
Maîtresse de conférences des universités

Académie de VERSAILLES

Vice-Président

M. Yves CAUSSE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Céline BELLIER
Professeure de chaire supérieure

Académie de STRASBOURG

M. Benoît DONY
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NICE

M. Nicolas Pierre FERRAND
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Mélanie JAILIN
Professeure agrégée

Académie de LILLE

M. Pierre JAILIN
Professeur agrégé

Académie de LILLE

M. François JOUAUX
Professeur de chaire supérieure

Académie de NORMANDIE

M. Frédéric NICOLAS
Professeur agrégé

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Aurélie PARDINI RICHEZ
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LILLE

Mme Sylvie PORTAS
Professeure agrégée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Silvanie SREY
Professeure agrégée

Académie de NICE

M. Christophe VELUT
Professeur agrégé

Académie de CLERMONT-FERRAND

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU